Image not found or type unknown

Compteur d'eau defectueux

Par **questions**, le **13/05/2016** à **18:29**

Bonjour
j'ai été locateur d'un meublé pdt 7 mois avec 5 semaines de vacances et absent le we
lors de l'état des lieux le compteur d'eau de l'appartement a révélé une consommation de 63m3 alors que la consommation moyenne annuelle est de 40m3
J'ai hélas signé l'état des lieux
le propriétaire bien que surpris me demande de régler la note
il "aurait" vérifié qu'il n'y a pas de fuite apparente
Bien entendu, il a mon chèque de caution de 2 mois de loyer
Comment faire ?
J'ai entendu parler de la loi WARSMANN mais le compteur est au nom du propriétaire
Merci

Par **HOODIA**, le **15/05/2016** à **12:13**

Bonjour,
Si le compteur est défectueux ;la facture est réelle dans l'immédiat ....
Il appartient donc de rembourser le bailleur ,en attendant un rectificatif dans la mesure ou il y a soit une erreur dans le relevé ,ou ,un compteur qui est défectueux....
et ,après un remboursement ..
Le bailleur n'est pas propriétaire du compteur ..

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés